

IFLA

1. Une structure internationale qui se professionnalise

L'IFLA est un acronyme anglais qui désigne la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et d'Institutions. C'est une organisation non gouvernementale qui a pour fonction de promouvoir la cause des bibliothèques au niveau international. Elle est née en 1927 dans un contexte de reprise des relations internationales après la première guerre mondiale. D'abord essentiellement constituée des associations professionnelles européennes et américaines, elle s'est élargie, depuis les années 70, aux institutions et aux individus de tous horizons, en particulier les pays en voie de développement. Elle regroupe aujourd'hui 1700 membres répartis dans 147 pays, qui assurent 80% du financement de l'IFLA par leurs cotisations.

L'Assemblée Générale des membres est l'organe de direction où sont représentés les membres qui ont droit de vote (tous, à l'exception des individus) pour l'élection du Président et des membres du Conseil d'Administration. Le président est élu tous les 2 ans lors du congrès annuel : il est d'abord « président-élu » pendant 2 ans puis il prend ses fonctions de président pour un mandat de 2 ans non renouvelable. Depuis 1971, l'organisation a son siège à La Haye où elle dispose d'un secrétariat général permanent.

L'IFLA a pour objectif d'élaborer et de promouvoir des normes de haut niveau pour les services des bibliothèques, communiquer sur la nécessité d'agir pour améliorer les bibliothèques et représenter les intérêts des bibliothèques dans le monde. L'activité de l'IFLA est organisée autour des valeurs fondamentales qui sont la liberté d'accès à l'information et la nécessité d'un accès universel et équitable à l'information.

2. Un congrès et des activités

Le président en exercice choisit un thème d'action pour la durée de son mandat, comme « Les bibliothèques moteurs de l'accès à la connaissance » pour la période 2009-2011.

L'évènement le plus visible est le congrès annuel qui se déroule autour d'un thème particulier et dans un pays différent chaque année. Le congrès est l'occasion d'échanger des expériences, de débattre des questions de la profession et de découvrir les dernières innovations susceptibles d'améliorer les services en bibliothèque. Il réunit de 3000 à 5000 participants et c'est le point fort de rencontre de toute la profession.

Le reste de l'année, le travail est effectué au sein des 48 sections thématiques réparties en 5 divisions (types de bibliothèques, collections, services, supports de la profession et régions, cette dernière regroupant les activités régionales des pays en voie de développement). S'y ajoutent 11 groupes d'intérêt particulier établis de façon informelle et pour un temps donné, à l'issue duquel ils peuvent être transformés en sections si l'importance du sujet le nécessite.

Les activités fondamentales sont des programmes transversaux qui englobent plusieurs sections. Certains sont aujourd'hui achevés, comme l'UAP (Universal Ability of Publications, sur l'accès à distance aux collections) d'autres nés dans les années 80 sont toujours actifs, comme le PAC (Prevention And Conservation, sur la conservation du patrimoine).

L'IFLA entretient aussi un partenariat soutenu avec des organisations internationales au premier rang desquelles l'UNESCO, avec qui elle a passé un accord de coopération en 1948. Ils ont ainsi rédigé 6 manifestes communs sur des thèmes comme « les bibliothèques publiques » (1994) mais aussi « internet » (2002) et « la transparence, la bonne gouvernance et la liberté contre la corruption » (2008).

L'ensemble de ces travaux et réflexions donne lieu à publications de documents (comme les lignes directrices), d'ouvrages (notamment les manuels) et de périodiques (avec l'IFLA Journal, revue trimestrielle).



3. Evolution et enjeux pour l'avenir

L'IFLA assume de plus en plus un rôle de porte-parole pour l'ensemble des bibliothèques dans le monde. Les programmes en cours reflètent cette évolution, avec le CLM (Copyrights and Legal Matters, 1997), sur le respect de la propriété intellectuelle, ou le FAIFE (Freedom Access to Information and Freedom of Expression, 1998) sur la relation entre la bibliothèque et les valeurs de la liberté intellectuelle. Ces programmes sont désormais pilotés par des établissements nationaux, gestion décentralisée qui permet une réactivité accrue aux changements qui affectent l'environnement des bibliothèques (aux niveaux technologique, social, politique et juridique).

Afin de favoriser la francophonie au sein de l'IFLA et de développer l'usage du français dans le monde international des bibliothèques, un Comité français IFLA (CFI) a été créé en juin 1996, sous le statut d'association. Il traduit et diffuse les documents sur son site web (en particulier le journal quotidien du Congrès, l'IFLA Express) et délivre de 10 à 15 bourses par an aux professionnels français et francophones pour accroître la présence française dans les instances de la fédération.

L'adhésion d'un nombre croissant de membres reflète la sensibilité accrue des professionnels aux enjeux de la participation aux actions internationales, qu'ils soient culturels et scientifiques mais aussi stratégiques (pour peser dans les débats professionnels) et économiques et sociaux (dans le cadre de la compétition européenne et internationale).

Victime de son succès, l'IFLA doit répondre aux attentes diverses de ses membres tout en se recentrant sur ses priorités afin de ne pas perdre en lisibilité et donc en efficacité. C'est l'objectif visé par l'élaboration en 2004 du modèle des Trois Piliers qui distingue : la Société, la Profession et les Membres. Ils désignent ainsi, respectivement, les apports des bibliothèques à la société, l'échange des savoirs et l'assistance aux bibliothèques en danger, et enfin le multilinguisme des informations diffusées par l'IFLA.

Liens	Bibliographie CHAUVEINC Marc. « L'ABF et l'IFLA (1926-1996) » in <i>BIBLIothèque(s) – revue de l'association des bibliothécaires français</i> , juin 2006, n°28, p. 37-42 Webographie GIRARD-BILLON, Aline. « Le comité français IFLA », <i>Bulletin des Bibliothèques de France</i> , 1998, n° 6, p. 92-95 [en ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0092-001 > Consulté le 24 août 2009 LE SAUX, Annie, « Bibliothèques, bibliothécaires et coopération internationale », <i>Bulletin des Bibliothèques de France</i> , 2007, n° 4, p. 105-106 [en ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0105-015 > Consulté le 14 septembre 2009 LOR, Peter Johan, « IFLA : looking to the future », <i>Library Management</i> , 2006, n°1/2, p. 38-47 [en ligne]< http://www.emeraldinsight.com/Insight/viewPDF.jsp?contentType=Article&Filename=html/Output/Published/EmeraldFullTextArticle/Pdf/0150270104.pdf > Consulté le 24 août 2009 REVILLER Dominique, « IFLA-UNESCO : leurs relations et le développement de la coopération bibliothéconomique internationale », <i>Bulletin des Bibliothèques de France</i> , 1992, n° 6, p. 62-67 [en ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-06-0062-009.pdf > Consulté le 24 août 2009 SABY, Frédéric, « L'IFLA : lieu d'expression de l'identité des bibliothécaires », <i>Bulletin des Bibliothèques de France</i> , 1989, n° 5, p. 448-453 [en ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1989-05-0448-007.pdf > Consulté le 24 août 2009 Sites web IFLA : http://www.ifla.org Comité français IFLA : http://www.cfifla.asso.fr/
--------------	--